

Adresse de la société populaire du Port-Liberté qui félicite la Convention pour ses travaux, en annexe de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire du Port-Liberté qui félicite la Convention pour ses travaux, en annexe de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 403;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30882_t1_0403_0000_22

Fichier pdf généré le 22/01/2023

DELMAS fait observer que les individus sont déjà en arrestation ; il réitère sa motion. Elle est adoptée (1).

94

90

[La comm. de Bernay, à la Conv., s. d.] (2).

La commune de Bernay annonce l'offrande de 406 chemises pour les défenseurs de la patrie ; la plantation d'un arbre vivace de la liberté ; la conversion de l'église de Sainte-Croix en un temple de bienfaisance où l'on dépose les bleds mis en réquisition pour tous les départemens voisins.

Déjà elle avoit envoyé 233 marcs une once d'argenterie, et 824 marcs 6 onces de cuivrierie ; aujourd'hui elle envoie 79 marcs 7 onces 7 gros d'argenterie, 2362 marcs de cuivrierie et 216 livres de fer ; elle attend les ordres pour le départ de huit cloches.

91

[Le distr. de Bernay, à la Conv., s. d.] (3).

Le directoire du district de Bernay informe la Convention de l'esprit révolutionnaire qui anime les communes de ce district ; les lois sont respectées ; les biens des émigrés et des fabricques s'y vendent au quintuple du prix de leur estimation. La première réquisition partamment, et jure de ne mettre bas les armes que lorsque la toute puissance de la République sera reconnue irrévocablement par les gouvernemens étrangers.

92

La société républicaine de Tours demande l'envoi de commissaires patriotes chargés de créer de nouveaux comités de surveillance qui seroient renouvelés tous les trois mois.

Renvoyé au comité de salut public (4).

93

L'agent national du district de Mussidan, écrit que l'estimation des biens d'émigrés vendus dans le mois de pluviôse étoit de 86 340 l. et que la vente a produit 141 620 l. Le 4 ventôse un domaine évalué 85 020 l. fût vendu 200 000 l. (5).

L'agent national du district de Calais écrit que les rôles de la contribution foncière de 1793 sont en recouvrement dans cette commune.

Renvoyé au comité des finances (1).

95

[La Sté popul. du Port-Liberté, à la Conv. ; 15 pluv. II] (2).

« Représentans,

L'attitude imposante, que vous avez conservée pendant le cours de vos travaux, a été pour nos ennemis, tant extérieurs, qu'intérieurs, un coup aussi mortel que ceux que leur portent les deffenseurs et la Patrie, sans elle, vous n'auriez pu avoir notre confiance, et sans cette confiance, nous n'aurions pu vaincre nos ennemis. La patrie vous en félicite.

Vous avez rempli les vœux et la France, en faisant tomber sous le glaive de la loi la tête de notre dernier tyran ; le jour où les bases de la liberté ont été si affermiées, doit être à jamais mémorable dans les fastes républicains. La Société du Port-Liberté désiroit que ce jour si cher aux hommes libres, fut mis, par un décret, au nombre des jours sans-culotides et principalement consacrés à la fête de la liberté. S. et F. ».

MAURICET, GROUNDIER, NAVILLE.

Insertion au bulletin (3).

96

[La comm. de Louye (Eure), à la Conv. ; 17 vent. II] (4).

« Citoyens législateurs,

La splendeur de l'éternelle vérité, commence à reluire sur notre territoire trop longtemps enseveli dans les ténèbres de l'ignorance et de la superstition. Déjà des raions lumineux pénétrant à travers l'obscurité des nuages, ont désillé les yeux des peuples les moins clairvoians. Le citoyen Foubert, vrai sans-culote, animé du saint amour de la patrie, s'est empressé de saisir cet élan sublime de la raison, pour rendre solennellement hommage à la vérité en abdiquant en nos mains ses fonctions. Convaincu qu'il ne doit exister aucun vestige qui constate qu'il ait été le ministre d'un culte qui semble n'avoir été inventé que pour la dégradation et l'anéantissement de l'espèce humaine ; il nous a remis des lettres de prêtrise et tous les titres y relatifs, dont nous avons fait sur le champ un autodafé

(1) J. Sablier, n° 1193; Débats, n° 539, p. 286.

(2) Bⁱⁿ, 22 vent. (suppl^t).

(3) Id.

(4) J. Sablier, n° 1193.

(5) Bⁱⁿ, 22 vent.; Ann. patr., p. 1947 ; M.U., XXXVII, 365; C. Eg., n° 572; J. Sablier, n° 1183.

(1) Bⁱⁿ, 23 vent. (suppl^t); J. Sablier, n° 1193.

(2) C 295, pl. 992, p. 6. Bⁱⁿ, 22 vent.

(3) Mention marginale, datée du 22 vent. et non signée.

(4) C 294, pl. 971, p. 1.